



Le RISQUE SANITAIRE dans le Var

LE RISQUE SANITAIRE

dans le Var

Agence Régionale de Santé - ARS PACA

QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination (appelée aussi danger). On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition humaine.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- > les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...
- > les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines,
- > les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé humaine, animale ou végétale, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

Le risque d'exposition à un contaminant est consécutif :

- > à une exposition directe à un micro-organisme pathogène ou à un vecteur responsable de la transmission de maladies infectieuses,
- > à une exposition indirecte : aléas climatiques, industriels, technologiques...



© ARS PACA

L'Homme peut être exposé à ces contaminants :

- > par voie digestive, via l'eau ou les aliments, par défaillance dans les mesures d'hygiène individuelle (lavage des mains) ou collective,
- > par voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules,
- > par voie cutanéomuqueuse : effraction cutanée (piqûre ou coupure accidentelle, projections sur peau lésée), projections sur muqueuse, projections sur peau saine, exposition externe aux rayonnements ionisants.

Les conditions climatiques peuvent avoir un impact plus ou moins direct sur la santé des personnes ou des animaux, telles que les vagues de froid ou de chaleur qui touchent particulièrement les personnes les plus sensibles : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sans domicile fixe, ou souffrant de détresse respiratoire, etc.

QUELLES SONT LES ACTIONS DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE ?

En santé humaine

La gestion des risques sanitaires se traduit par :

- > l'élaboration de normes, garantissant un niveau élevé de protection sanitaire, et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, autorisations, décisions de police sanitaire...),
- > la production de plans de réponses aux urgences

- sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex : plans de pandémie grippale, plans blancs, plans biotox...),
- > l'information des populations et le développement d'une culture partagée du risque dans la société (ex : campagne de sensibilisation, éducation...).

L'Agence régionale de santé PACA met en œuvre de nombreux programmes visant à prévenir les risques de maladie et à réduire les inégalités de santé dans la population. Ces programmes peuvent cibler des publics spécifiques (personnes âgées, adolescents...), des milieux où des risques particuliers sont identifiés (santé au travail, à l'école...), des pathologies (souffrance psychique, dépistage du cancer...) ou encore porter sur certaines pratiques (bon usage du médicament, sexualité...). Il s'agit des plans grand froid, canicule, chikungunya/dengue/zika, pandémie grippale, infections sexuellement transmissibles, conduites addictives, risque du soleil, vaccination.

La santé-environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les trois domaines de gestion et d'intervention des services Santé Environnement sont :

- > la prévention et la gestion des risques pour la santé humaine liés à l'eau (protection de la ressource en eau, alimentation en eau potable, légionelles, eaux conditionnées, eaux thermales, eaux de baignade, eaux de piscine, etc.) ;
- > la prévention et la gestion des risques dans l'environnement extérieur (impacts liés aux activités humaines passées, présentes et futures, qualité de l'air extérieur, rayonnements non ionisants, déchets d'activités de soins à risques infectieux, etc.) ;
- > la prévention et la gestion des risques dans les espaces clos (amiante, habitat insalubre, plomb, qualité de l'air intérieur, intoxications au monoxyde de carbone, radon, risques auditifs, etc.).

La consommation d'aliments pouvant être contaminés par des polluants chimiques ou biologiques (encéphalopathie spongiforme bovine...) est également un risque sanitaire mais ne relève pas d'une gestion de l'ARS.

Ces facteurs, de par leur diversité, leur nouveauté et le manque de connaissance qui peut les caractériser, sont pour certains difficiles à qualifier, à quantifier, et donc à gérer. Pour de nombreux risques de santé liés à l'environnement, les connaissances sont encore parcellaires, incertaines, voire inexistantes. L'apparition des effets sanitaires de certains produits est parfois différée, rendant difficile l'identification des liens de cause à effet (amiante).

De nombreux facteurs rendent également difficile l'évaluation des risques sanitaires environnementaux : inégalités sociales face à la santé, accès aux soins, risques sanitaires liés au tabagisme et à la

consommation d'alcool, risques sanitaires liés aux expositions professionnelles...

En cas d'incertitude de l'impact de certains facteurs sur la santé, les pouvoirs publics adoptent le principe de précaution. Celui-ci plaide pour un risque maîtrisé qui met en œuvre une action proportionnée, consentie par les parties en jeu et garantie par une expertise scientifique.

❖ En santé animale

Les dangers sanitaires sont classés en 3 catégories :

- > **La 1^{ère} catégorie** : il s'agit des dangers sanitaires susceptibles de porter une atteinte à la santé publique, ou à mettre gravement en cause les capacités de production nationale ou la salubrité de l'environnement. Ces dangers requièrent des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte définies et imposées par l'Etat, dans un but d'intérêt général.
- > **La 2^{ème} catégorie** : ce sont les dangers sanitaires affectant l'économie d'une filière animale ou végétale, et pour lesquels des programmes collectifs, volontaires ou rendus obligatoires, sont définis pour pouvoir conduire efficacement des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte.
- > **La 3^{ème} catégorie** : la maîtrise des dangers relève de l'initiative individuelle privée. Ce champ mérite pour autant un accompagnement particulier des individus/entreprises afin qu'ils bénéficient de la part des organisations professionnelles et/ou de l'État de formations et de conseils adaptés leur permettant d'améliorer le niveau global de la gestion sanitaire de leur entreprise et du territoire.

L'évaluation des dangers sanitaires est confiée à l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).



© ARS PACA

❖ La catastrophe sanitaire

On entend par catastrophe sanitaire tout événement entraînant une crise majeure pendant laquelle, par définition, la réponse sanitaire en place n'est plus suffisante pour prendre en charge l'afflux de victimes. Cette situation entraîne inexorablement une désorganisation du système de soin habituel. Une catastrophe sanitaire se distingue à la fois par le nombre de victimes et par leur apparition dans un intervalle de temps réduit.

On peut répertorier les aléas à l'origine d'une catastrophe sanitaire en plusieurs catégories :

- > **risques technologiques** (AZF, Tchernobyl),
- > **risques naturels** (tsunami en Indonésie, tremblement de terre au Pakistan, Ouragan Katrina en Nouvelle Orléans, inondations au Bangladesh...),
- > **risques terroristes** hors - Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique - (attentats du 11 septembre 2001 à New York, attentats du 11 mars 2004 à Madrid) et NRBC (attentat au gaz sarin à Tokyo en 1995, anthrax, potentielle menace variole),
- > **risques épidémiques** (pandémie de grippe, SRAS, peste, rage, chikungunya, dengue, variole, virus Ébola).

Dans chacun de ces exemples on dénombre un potentiel de victimes très élevé avec une croissance de leur nombre très rapide dans le temps. La capacité de réponse du système de soin présent dans la zone où se déroule la catastrophe est dépassée et des renforts sont nécessaires. Le temps est un enjeu central de la réponse à mettre en œuvre dans ce genre de contexte.



© ARS PACA

La gestion de crise sanitaire reprend les caractéristiques de la gestion de crise. La gestion des situations d'urgence comprend la coordination et la conduite des opérations de secours en cas de crise.

Il s'agit notamment de :

- > renforcer les moyens humains disponibles dans les secteurs touchés par l'évènement avant que le système de soins ne soit entièrement dépassé,
- > posséder, en quantité suffisante, les produits de santé nécessaires à la prise en charge des victimes et à la protection des personnels soignants,
- > être en capacité de mettre en place les outils logistiques adéquats dans les meilleurs délais.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ SANITAIRE : LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE



La surveillance épidémiologique est un processus continu et standardisé de recueil, d'analyse de données et de diffusion rapide des résultats à ceux qui ont besoin d'être informé en vue de mettre en œuvre des mesures préventives ou correctrices individuelles ou collectives.

Cette surveillance vise à fournir des indicateurs quantifiés relatifs :

- > aux risques et leur impact sur l'état sanitaire,
- > aux populations concernées,
- > à la distribution des facteurs de risque et le repérage des populations exposées,
- > à l'impact de ces expositions sur la santé des populations,
- > à l'évolution temporelle de l'état de santé et des expositions,
- > au repérage d'événements inhabituels.

❖ La veille sanitaire

La veille sanitaire est un processus de collecte et d'analyse en continue par les structures de veille et/ou de santé publique de signaux (quantitatifs ou qualitatifs) pouvant représenter un risque pour la santé publique dans une perspective d'anticipation sinon d'alerte et d'action précoce.

Au niveau régional, tous les signaux convergent vers un point focal régional unique, la plate-forme

régionale de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS. Au niveau national, l'Institut de veille sanitaire (InVS) est responsable de la coordination des systèmes de veille et de surveillance sanitaires. Il doit informer sans délai le ministre chargé de la Santé en cas de menace pour la santé de la population ou de certaines de ses composantes, quelle qu'en soit l'origine.

❖ Le signal

Il s'agit de tout phénomène de santé ou exposition à un danger pouvant révéler une situation d'alerte et nécessitant une investigation afin de le valider et de le considérer ou non comme une alerte.

❖ L'alerte

Elle correspond à une situation pour laquelle un jugement a été porté suite à une expertise sur le fait qu'il existe une menace potentielle pour la santé publique.

❖ Épidémie

Il s'agit d'un regroupement temporo-spatial de cas d'une maladie ou syndrome jugé comme supérieur à ce que l'on attend.

La planification

La planification face aux risques sanitaires permet d'identifier à l'avance les réseaux d'acteurs partie prenante en situation de crise, les procédures, les coopérations, les points critiques, etc.

La planification se traduit par des exercices de préparation et bénéficie de l'actualisation régulière issue de la surveillance épidémiologique.

LES RISQUES IDENTIFIÉS DANS LE VAR

Application du règlement sanitaire international

Le département du Var comprend deux points d'entrée RSI (règlement sanitaire international) : à l'aéroport Hyères Palyvestre et au port Toulon-La Seyne (comportant 3 sites).

Ces sites ont fait l'objet d'une inspection de l'ARS. Un plan d'intervention et de gestion des urgences sanitaires a été approuvé et signé par le préfet le 2 juin 2016.

Risque Chikungunya Dengue et Zika (arboviroses)

Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont 3 arboviroses (maladies virales transmises par des moustiques). Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », porteur potentiel de ces virus, est désormais implanté dans la majorité des communes du département du Var. Depuis 2010 tout le département est touché par l'implantation exceptées les zones situées à plus de 600 m.

Cf. cartographie page suivante



Fig. : Moustique Tigre (photo libre de droit)

Rappel sur les 3 maladies

Il s'agit de pathologies caractérisées par de la fièvre et des douleurs (plutôt musculaires pour la dengue, articulaires pour le Chikungunya).

Pour le zika, les symptômes, lorsqu'ils existent, sont également peu spécifiques : fièvre, douleurs, éruption cutanée, conjonctivite.

Il n'existe pas de traitement spécifique de ces maladies qui sont le plus souvent bénignes (excepté le zika concernant les risques sur le fœtus et les complications neurologiques).

Surveillance

Un plan national anti dissémination des arboviroses en métropole fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Il comprend une surveillance de l'implantation du moustique *Aedes albopictus* ainsi que des cas de dengue, chikungunya et zika :

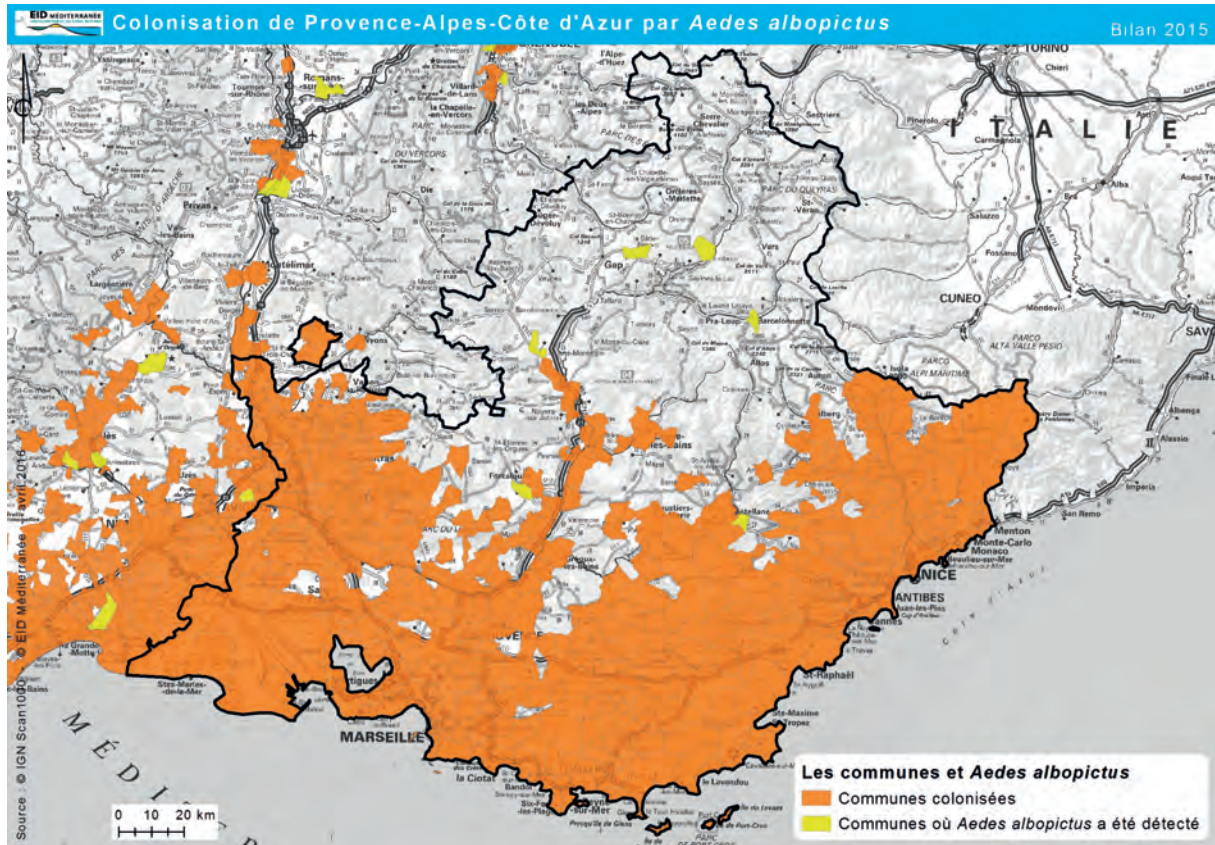
> **Surveillance entomologique** (c'est-à-dire des populations de moustiques). La surveillance est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter, assurée au moyen de pièges pondoirs. Cette surveillance vise à détecter l'implantation et l'activité du moustique. Des enquêtes entomologiques suivies éventuellement d'actions de démoustication sont menées autour des cas suspects importés ou des cas autochtones confirmés.

Chaque année, des prospections et des actions de démoustication sont réalisées dans le Var

> **Surveillance des cas humains.** Un dispositif régional de surveillance renforcée est mis en œuvre du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année. Il repose sur le signalement à l'ARS de cas suspects importés de dengue, chikungunya et zika par les médecins et les laboratoires. Tout signalement de cas suspect importé entraîne la réalisation d'une enquête entomologique. Si un cas, importé ou autochtone, est confirmé, des mesures de démoustication au domicile et de protection autour du cas sont mises en place afin d'éviter la transmission de la maladie à d'autres personnes.

En 2017, 1 cas de dengue et une dizaine de cas de Chikungunya ont été ainsi confirmés dans le département. Il n'y a pas eu de transmission autochtone, c'est-à-dire pour des personnes n'ayant pas voyagé en zones endémiques.

D'autre part, ce plan inclut une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où la présence du moustique est avérée, afin d'éliminer autour et dans leur habitat toutes les sources d'eau stagnantes, gîtes potentiels de reproduction des moustiques. Des actions d'information et de communication sont menées en période estivale par les autorités publiques locales, en lien avec le conseil



départemental et les communes concernées. Les messages sont notamment axés sur les actions limitant l'émergence des moustiques adultes :

- > par la suppression des eaux stagnantes dans les seaux, soucoupes des pots de fleurs et jardinières, gouttières et rigoles d'évacuation (si obstruées), matériels de jardin et réserves d'eau,
- > par une surveillance toute particulière des piscines et des bassins d'agrément.

Un arrêté préfectoral définit chaque année les modalités de mise en œuvre de ce plan auquel participe le Conseil Départemental.

Ce même Conseil Départemental du Var a confié à l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen) les démarches de surveillance, de prévention et de contrôle anti-vecteur.

❖ Pandémie grippale

La survenue d'une pandémie de grippe est un événement récurrent et imprévisible qui peut avoir de graves conséquences sur la santé et sur l'économie partout dans le monde, en fonction de la dangerosité du nouveau virus pandémique.

Toute la France est concernée par ce risque, pour lequel un plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » a été rédigé en 2011.

Dans le Var, un dispositif ORSEC spécifique pandémie grippale a été approuvé par le préfet le 27/04/2015.

❖ Vigilances particulières

La direction départementale de l'ARS 83 est chargée du suivi des maladies à déclaration obligatoire. Les données épidémiologiques recueillies grâce à ce dispositif montrent que la population du Var est plus exposée que dans la plupart des autres départements à certaines maladies comme la tuberculose, le VIH et la légionellose.